

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023 à 18H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

L'an deux mille vingt-trois, le dix novembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,

Date de la convocation : 6 novembre 2023

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Nathalie HURLIN– David REY – Aurélie AUMAGE – Georgette MILLY – Marcelle PARIS

Excusés : Adrien BLANC– Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL–Léna ROMAN – Elodie BERARD – Cécile SARRASIN

Pouvoir :

Adrien BLANC donne pouvoir à Georgette MILLY

Philippe PANCOL donne pouvoir à David REY

Léna ROMAN donne pouvoir à Marcelle PARIS

Elodie BERARD donne pouvoir à Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

Cécile SARRASIN donne pouvoir à Aurélie AUMAGE

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Georgette MILLY

La délibération n°5 – Echange de terrains le Village (C1414 et C1392) est ajournée et reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

Toutes les délibérations ci-dessous sont adoptées à l'unanimité

1- DM n°4 – budget principal

Il y a lieu de prendre une décision modificative sur l'exercice 2023 pour le budget principal pour les motifs suivants :

- Augmentation des crédits nécessaires pour solder les factures reçues, et augmentation des recettes suite à l'attribution d'une subvention par le Conseil Régional - Opération rénovation de la salle polyvalente

2- Adhésion service archives CDG

Afin d'assurer la conservation et la mise en valeur des archives de la Commune dans de bonnes conditions, la commune va adhérer au service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Cela permettra de finaliser le classement des archives dans le local qui leur est dédié et de mettre en place une méthode pour les futurs archivages.

3- Adhésion association Cypès

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel à la disposition du maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile. En

complément de l'intervention des services de secours sous la responsabilité du Directeur des opérations de secours (maire ou préfet), le Plan communal de sauvegarde participe à la protection des populations en organisant les obligations de sauvegarde du maire vis-à-vis des administrés. Ce document est obligatoire dès lors que la commune est dotée d'un plan de prévention des risques naturels.

Le Cyprès est un centre d'information pour la prévention des risques majeurs.

Adhérer à cette association permettra de mutualiser les connaissances des collectivités en matière de risques naturels et profiter de son expérience, afin, notamment, d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde de Saint Crépin.

4- Echange de terrains Le Village (C181 et C1752)

Dans le cadre de ce projet de rénovation des réseaux et voirie du Tour de ville, il est apparu qu'un échange de terrain, dont l'accord a été conclu oralement il y a plus de 30 ans, devait être régularisé afin de permettre l'accès aux maisons situées « au cœur » du Rocher. L'échange porte sur une trentaine de m² à prendre sur la parcelle C181 propriété de M LECLEROT contre environ la même superficie à prendre sur la parcelle communale C1752. A cette occasion, l'occupation du domaine public par l'escalier desservant la maison de M LECLEROT sera régularisée par convention.

5- Signature d'une convention de passage réseaux électriques

Enedis a formulé une demande en vue de pouvoir poser un poteau béton en remplacement d'un pylône existant, sur la parcelle communale G762, sise lieudit Chirouze. Considérant la nature et l'objet des travaux, une indemnité unique de 30 € sera versée par Enedis à la commune pour l'installation de ces ouvrages

6- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public des Déchets 2022

Monsieur le Maire donne lecture des points essentiels dudit rapport dont le Conseil Municipal prend acte.

La séance est levée à 19H30

Le Maire,
Jean-Louis QUEYRAS



La secrétaire de séance
Georgette MILLY